

AVIS DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
(ARS)

Délégation Territoriale de Paris

Affaire suivie par : Alice ARLOT-HENRY

Courriel : [ARS-DT75-CSS-MILIEUX@ars.sante.fr](mailto:ARS-DT75-CSS-MILIEUX@ars.sante.fr)

Téléphone : 01.44.02.08.78

Télécopie : 01.44.02.09.85

N° : CSSM/MBS/E15 332/S15 436

M:\CSSM\_MILIEUX\EAU\dossier CoDERST loi sur l'eau\Rabatement de nappe - ZAC Paris Rive Gauche\Avis rabatement nappe ZAC Paris Rive Gauche 13ème doc

réf : courrier du 26 février sous Vos ref. : 75 2014 000346/DLE15137

Objet : Dossier d'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement relatif à un rabatement de nappe pour la construction de deux tours DUO sis ZAC Rive gauche 17<sup>ème</sup>

Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France  
Service police de l'eau  
Cellule Paris Proche Couronne  
10, rue Crillon  
75194 Paris Cedex 04

à l'attention de Mme Sarah MESSAI

Paris, le 15 AVR. 2015

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis pour avis le dossier d'autorisation temporaire, au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, relatif à un rabatement de nappe pour la construction de deux tours DUO sis ZAC Paris Rive Gauche à Paris 13<sup>ème</sup>.

Pour ce dossier, il est prévu de pomper les eaux de la nappe de la Craie pendant la phase de chantier. Ces eaux seront envoyées à 90% dans le réseau d'eau pluviale de la ZAC qui débouche dans la Seine et renvoyées à 10% dans la nappe de la Craie. La durée du pompage est estimée à 18 mois et les débits seront de 30m<sup>3</sup>/h en période normale et de 40m<sup>3</sup>/ en période de hautes eaux.

Le dossier relatif à la construction des deux tours DUO dans la ZAC Paris Rive Gauche a fait l'objet d'un avis sanitaire favorable de l'agence régionale de santé Ile de France le 15 mai 2014.

Aussi, au vu des informations transmises avec la demande, je n'ai pas d'observation à formuler et j'émet un avis favorable.

Toutefois, cet avis ne préjuge pas des autres réglementations applicables sur ce projet.

Le délégué territorial de Paris  
Par délégation,  
La responsable du pôle qualité et sécurité sanitaire

Docteur Christine CHAFFAUT.